

Image not found or type unknown



Cumul d'emploi dans la fonction publique hospitalière.

Par **lebocey**, le **09/09/2008** à **15:07**

bonjour,
je vais signer pour un contrat à temps complet (39h) et à durée déterminée de 1 an renouvelable, dans la fonction publique hospitalière en tant que psychologue non titulaire.
j'ai parallèlement deux activités, l'une dans une association privée (1h30 par semaine en CDI) et l'autre dans la fonction publique territoriale (3h par semaine en CDD d'un an renouvelable, en tant que psychologue non titulaire).

Puis-je cumuler tous ces emplois, ou suis-je obligée de renoncer à mes 2 temps partiels?
merci pour vos réponses, car je suis perdue!
marie